
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MARS 1870.

Crédits supplémentaires au Département des Affaires Étrangères.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi ci-annexé est destiné à couvrir le surcroît de dépenses occasionné, dans les divers services maritimes, par les tempêtes qui ont régné au commencement et à la fin de l'année 1869, et par l'insuffisance du matériel flottant de la ligne postale entre Ostende et Douvres.

L'année 1869 a été désastreuse pour la marine de tous les pays. Les paquebots belges ont subi des avaries majeures. Le steamer *Perle* a eu ses roues emportées à la suite d'un abordage; le *Léopold* a eu un bris de cylindre en sortant du port; la *Louise-Marie*, poussée par une mer furieuse, a, dans l'espace de deux mois, été jetée trois fois sur les estacades d'Ostende; ces accidents ont exigé l'envoi de ce paquebot au chantier Cockerill, à Anvers.

Les bateaux à vapeur *Saphir* et *Belgique* ont eu également à souffrir d'événements de mer.

D'un autre côté, l'administration, dans l'impossibilité d'assurer le nouveau service accéléré de jour au moyen des anciens steamers, a été obligée d'affecter spécialement à cette ligne les deux bateaux *Léopold* et *Louise-Marie*.

Ces navires, naviguant sans relâche, fatiguent beaucoup; leurs chaudières, toujours en activité, se détériorent promptement, surtout celles de la *Louise-Marie* qui datent de trois ans, et qui ont déjà exigé de fortes réparations.

Le steamer *Marie-Henriette*, dont la livraison doit s'effectuer au mois d'avril prochain, et les deux paquebots pour la construction desquels le Gouvernement a présenté à la Chambre une demande de crédit de 1,230,000 francs, mettront fin à une situation, cause principale des irrégularités qui se produisent dans le service postal.

Il est à remarquer cependant que l'augmentation des dépenses des services maritimes, dont le moindre est d'une nécessité incontestable pour le commerce, est largement compensée par un accroissement permanent de recettes.

Le service des steamers d'Ostende a produit, en 1869, pour les passagers et le transport des petits colis, une augmentation d'environ. . fr. 87,500 »

Celui du pilotage, des phares et fanaux et de la police maritime, une augmentation d'environ 155,150 »

ENSEMBLE. . . fr. 240,450 »

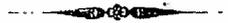
L'excédant des dépenses, pendant le même exercice, dû en grande partie à des circonstances de force majeure qu'on ne saurait faire entrer en ligne de compte dans les allocations ordinaires, ne s'élève qu'à 85,000 francs.

La fréquence et l'intensité des tempêtes et des bourrasques qui ont sévi sur nos côtes, les sinistres qui en sont résultés, ont multiplié, pour les sauveteurs, les occasions d'exercer leur rude et périlleux métier.

Deux crédits, l'un de fr. 99 96 c., et l'autre de 4,927 francs, doivent couvrir l'insuffisance des allocations qui ont été portées aux Budgets de 1868 et de 1869 pour rémunérer les services de ces utiles agents.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.



PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères :

1° Un crédit supplémentaire de quatre-vingt-dix-neuf francs quatre-vingt-seize centimes (fr. 99 96 c^s), pour couvrir des dépenses relatives à l'article 36 du Budget de 1868. Ce crédit formera le chap. X, art. 45, du Budget de 1869 ;

2° Un crédit supplémentaire de dix-neuf cent vingt-sept francs (1,927 francs), dont sera augmenté l'article 33 du Budget de 1869 ;

3° Un crédit supplémentaire de quatre-vingt-trois mille francs (83,000 francs), dont sera augmenté l'article 40 du Budget de 1869.

Les crédits dont il s'agit seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Donné à Bruxelles, le 21 mars 1870.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***JULES VANDER STICHELEN.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**